



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire



INVITATION A LA FORMATION

« Application de la méthode HACCP à la transformation de produits à base de miel »

L'ADA Pays de la Loire vous invite à participer à la journée de formation « **Application de la méthode HACCP à la transformation de produits à base de miel** ».

Dates : le mardi 2 février 2027

De 9h à 17h30

Lieu : 1 rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé

OBJECTIFS :

- Réaliser une analyse de dangers afin d'identifier et d'évaluer les risques biologiques, chimiques et physiques liés aux différentes étapes de transformation
- Définir les mesures préventives associées
- Déterminer les points critiques pour la maîtrise, définir les limites critiques ainsi que les procédures de surveillance adaptées
- Mettre en œuvre des actions correctives en cas de dérive, vérifier l'efficacité du système HACCP et assurer l'enregistrement des données nécessaires.

AU PROGRAMME :

- Les principaux dangers à maîtriser (microbiologiques, physiques, chimiques, allergènes)
- La démarche HACCP
- Le diagramme de fabrication
- Les points déterminants (CCP, PRPO)
- Les autocontrôles

Formateur : Nelly Chargé, conseillère spécialisée en circuits courts à la Chambre d'Agriculture

Public ciblé : Apiculteurs professionnels des Pays de la Loire ou porteurs de projets des Pays de la Loire.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Durée de la formation : 7h

Méthodes de formation : Présentation, échanges entre participants, travail sur documents types.

Méthodes d'évaluation : Questionnaire de satisfaction à remplir en fin de séance.

Accessibilité aux personnes handicapées : Aménagement possible sur demande auprès d'Adrian Chartin.

Modalités d'inscriptions : Via un questionnaire en ligne, à remplir avant le 14 janvier 2027 :

- <https://forms.gle/EgmJnX1n5QQNfpqK9>

MODALITES PRATIQUES :

Aspects financiers : Formation prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles, pas de frais supplémentaires pour les adhérents directs à l'ADA Pays de la Loire, qu'ils soient apiculteurs professionnels ou porteurs de projets. Les participants non adhérents à l'ADA devront s'acquitter de 120€ par journée de formation s'ils ne sont pas adhérents VIVEA.

Repas du midi : Restaurant ou pique-nique partagé, les modalités vous seront transmises après l'inscription.

A prévoir : Stylo et papier pour la prise de notes, vos documents d'exploitation (registre d'élevage, cahier de miellerie, ...) et ordinateur portable si possible.

Attestation : Délivrance d'une attestation de formation à la fin du cycle de formation.

Contact : Adrian Chartin - 07 76 36 65 50